

Manche

Projet de loi. L'école Anne-Frank lauréate de l'académie

LA GAZETTE DE LA MANCHE | mercredi 11 avril 2018

438 mots



Enzo lit la proposition de loi écrit par les CM2 de l'école Anne Frank, devant les élus et les enseignants

La classe de CM2 de l'école Anne-Frank de Saint-Pair-sur-Mer est qualifiée au concours des propositions de loi.

Saint-Pair-sur-Mer. Lundi 9 avril, les cours moyens de l'école Anne-Franck accueillait Bertrand Sorre, député, pour les résultats du concours des propositions de loi du parlement des enfants. Il est organisé depuis 22 ans par l'Assemblée nationale et l'Education nationale.

« Un jury s'est réuni sous l'autorité de Denis Roland, recteur de l'Académie de Caen. Chaque membre classait leurs trois premiers choix, trois points pour le premier, deux pour le second et un pour le troisième. Seulement sept classes ont eu des points. Vous en avez eu treize, vous finissez premiers, les suivants ont eu moins de dix points » annonce Philippe Guichoux, inspecteur de la circonscription de Granville, sous les applaudissements et les cris de joie des 26 élèves.

Sauvegarder les abeilles

Depuis mai 2017, la ville de Saint-Pair dispose d'un rucher pédagogique qui a subi une attaque de frelons asiatiques. **« Les abeilles pollinisent 80 % des espèces végétales. Nous avons appris qu'elles sont menacées par de nombreux risques : urbanisation, monoculture, disparitions des haies, prédation par le frelon asiatique, traitement insecticide... Ces dangers ont réduit leur population de moitié et ont fait chuter de deux tiers la récolte de miel »** explique Maël.

Avec Monique Kemeneur, leur professeur, ils ont proposé une loi en quatre articles.

Article 1. Les communes doivent favoriser la plantation d'essences locales et mellifères et tenir

à disposition du public, la liste des plantes à privilégier.

Article 2. Les regroupements de communes de plus de 20 000 habitants sont tenus de posséder au moins un rucher, de préférence pédagogique.

Article 3. Le frelon asiatique, principal prédateur des abeilles, est désormais déclaré nuisible de catégorie 1 et fait l'objet d'un plan national d'éradication.

Article 4. Le miel issu du rucher pédagogique, sera proposé à table en restauration scolaire, comme alternative au sucre.

Invités à l'Assemblée nationale

« Pour la prochaine étape, un jury élira les quatre meilleures propositions des académies qui seront ensuite départagées par les élèves des 577 classes participantes » explique Philippe Guichoux. Ensuite la proposition de loi est proposée aux députés qui souvent la votent. Celle de 2005, qui rendait obligatoire l'utilisation des sacs biodégradables, a été adoptée par les députés le 5 janvier 2006. **« Vous êtes tous invités à visiter l'Assemblée nationale mardi 29 mai, à l'occasion des questions au gouvernement »** a conclu [Bertrand Sorre](#), sous les applaudissements des enfants.